

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2023

à 18h00

SEANCE N°7-2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 17 Novembre 2023
- Délibération : achat d'une imprimante et d'un ordinateur portable
- Délibération : subvention école de Sainte Croix et Die.
- Questions diverses :
 - Employé communal
 - Date des vœux

Date de convocation le 14/12/2023

Date de l'affichage le 14/12/2023

Elus en exercice : 10

Elus présents : D. Vinay / E. Malicorne / P. Lapeyre / E. Vinay / L. Granon / J. Lapeyre.

Elus absents excusés : D. Le Capitaine / P. Diotte / H. Blache / O. Barnier

Elu absent :

Pouvoir : Pascal Diotte pour Pascal Lapeyre / Olivier Barnier pour Laurent Granon / Hélène Blache pour Dominique Vinay

Secrétaire de séance : Laurent Granon

Quorum : Atteint avec 6 élus et 3 pouvoirs (minimum 6 élus)

OUVERTURE DE LA SEANCE À 18h00

1 * Approbation du PV du 17 Novembre 2023

Vote POUR à l'unanimité

2 * Délibération : Achat d'une imprimante et d'un ordinateur portable.

Imprimante : Madame Le Maire explique que l'imprimante actuelle n'est pas adaptée pour imprimer en format A3 et pour des impressions en couleurs, alors que c'est recommandé pour les élections. Mme Le Maire a effectué des recherches pour une imprimante compacte car il y a un manque de place à la mairie. Une imprimante a été choisie chez PULSAT à Die.

Son montant est de 332,50 HT soit 399.00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE POUR à l'unanimité - 9 POUR

Ordinateur portable : Madame Le Maire explique qu'il est pertinent d'acheter un ordinateur portable afin de faciliter le travail au quotidien en mairie.

Son montant est de 499.99 € HT soit 599.99 € TTC auquel faut ajouter : un forfait installation de 75.00 € HT soit 90.00 € TTC.

Montant total du devis chez PULSAT à DIE : 907.50 € HT soit 1088.99 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE POUR à l'unanimité - 9 POUR

- Charge Le Maire de l'exécution de cette délibération

3* Délibération : Demande de subvention école de STE CROIX, collègue de DIE.

Mme Le Maire présente une demande de subvention adressée par l'école de STE CROIX. Cette demande concerne un projet de classe de neige au Centre Couleur Nature de Lus La Croix Haute durant la période du 15 au 19 Janvier 2024. Ce projet a été chiffré à hauteur de 7050 €.

Il est donc demandé à la commune une aide pour financer ce projet.

- 100 € par enfant résidant sur la commune de PONTAIX et,
- 50 € par enfant résidant en garde alternée sur la commune de PONTAIX

Soit 500 € pour 5 enfants résidants sur la commune et 150 € pour les 3 enfants en garde alternée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECIDE :

- l'octroi d'une subvention de 100 € pour les élèves résidants sur la commune et 50 € en garde alternée.

VOTE POUR à l'unanimité - 9 POUR

- Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

4* Délibération : Demande de subvention pour le cycle EPS du Collège de Die.

Chaque année, le collège de Die organise au 2^{ème} trimestre des après-midi sports. Au programme, des sorties ski au Col du Rousset. Ce projet représente un montant total de 16 349.45 €.

Il est demandé à la commune de participer pour une élève résidant sur la commune à hauteur de 40 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- l'octroi d'une subvention de 40€ pour l'élève résidant sur la commune.

- Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

VOTE POUR à l'unanimité - 9 POUR

Questions diverses :

- Employé communal : la commune de BARSAC et de ST ANDEOL EN QUINT mutualise un employé communal. Il a été demandé si la commune de Pontaix veut faire partie de la mutualisation. Cette mutualisation permettrait de faire un contrat de 38h00 par semaine. Le conseil débat sur l'organisation, la disponibilité et la qualité des outils de travail (débroussailleuse et véhicule de la commune de BARSAC).
Le conseil municipal décide de mutualiser un employé communal pour 8h00 de travail par semaine sur la commune d'avril à fin octobre.
- Date des vœux : les vœux de la commune auront lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 18h15 à la salle des fêtes.
- A la suite d'un changement de logiciel, les convocations au conseil municipal se feront via le site AGEDI et non par mail.
- Info' eau : tous les habitants ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un document de INFO'EAU. Cette lettre annonce la réalisation d'étude et de procédure pour les premiers travaux d'urgence sur les digues. La commune de PONTAIX en fait partie. Cette étude commencera début janvier 2024.
- La commune va continuer de travailler avec le département pour la sécurisation du carrefour entre RD 93 et RD 157, carrefour route de BARSAC –DIE. Mme Le Maire va prendre contact avec le département pour essayer d'améliorer ce carrefour.
- La commune n'a pas reçu le deuxième devis demandé pour le passage de l'épareuse. Elle décide donc de valider le devis de Quentin BONNARD.
- Restitution CEREMA concernant la santé des ponts se fera en visio le 15/02/2024. Pour rappel, la passerelle a été vu en amont.
- Ruine « rue du temple » : Malheureusement la piste de création de logement avec Solhia tombe à l'eau. Mme Le Maire a repris contact avec la CCD et la Sous-Préfète pour trouver une solution avec les ABF. Ni le propriétaire ni la commune n'a l'argent pour consolider la ruine.
- Retour sur le repas de la commune : une très belle journée avec des retours très positifs sur le repas et le spectacle théâtral. Ce spectacle a été marqué par beaucoup de joie et de rire. A renouveler l'année prochaine.
- Une nouvelle entreprise va s'installer sur la commune (atelier de menuiserie). À la suite du passage de l'électricien, la commune en a profité pour passer le tuyau de AEP. Il ne restera plus qu'à installer le compteur électrique.
- Un devis va être demandé pour le remplacement des canalisations d'eau. Cela concerne le secteur qui ne seront pas raccordés à l'assainissement collectif. Une subvention pourra être demandée si les travaux de la voirie et AEP sont faites en même temps. Mme Le Maire va prendre contact avec l'entreprise.

Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 19h45